

Affilié no :

Si des enfants sont issus de plusieurs unions, veuillez remplir un questionnaire par union

<p>Demandeur : NNS Suisse : 756. Nom-prénom : Adresse complète : Date de naissance : Nationalité : Etat civil : dès le Raison sociale de votre entreprise :</p> <p>Pour les parents non mariés ou divorcés, qui détient l'autorité parentale : <input type="checkbox"/> la mère <input type="checkbox"/> le père <input type="checkbox"/> partagée</p> <p>Activité salariée exercée simultanément ? <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui, dès le</p> <p>Si oui nom de l'employeur :</p> <p>Taux d'activité : Canton/pays de travail..... Salaire mensuel :</p>	<p>Autre parent : NNS Suisse : 756. Nom-prénom : Adresse complète en Suisse ou à l'étranger : Date de naissance : Nationalité : Etat civil actuel : <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Séparé(e) <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Veuve/veuf <input type="checkbox"/></p> <p>Situation professionnelle : <input type="checkbox"/> Salarié-e <input type="checkbox"/> Indépendant-e* <input type="checkbox"/> Au chômage* <input type="checkbox"/> CSR* <input type="checkbox"/> AI* <input type="checkbox"/> Salarié(e) ou situation assimilée (indemnités journalières, maladie/accident, congé payé, préretraite progressive, stage rémunéré) <input type="checkbox"/> Autre *fournir une attestation</p> <p>Employeur : Dès le Salaire mensuel : Taux d'activité : Canton/pays de travail : Si indépendant-e : Revenu déterminant AVS actuel.....</p>
---	--

Enfants pour lesquels l'allocation est demandée (inscrire TOUS les enfants vivant dans le ménage)

Nom Prénom	Date de naissance	Lieu de résidence des enfants				Revenu propre de l'enfant (salaire, rente, ind.journalières, revenu de la fortune)	L'enfant est-il						
		c/père	c/mère	en Suisse	autre pays		du mariage	du mariage précédent	hors mariage	du conjoint	recueilli ou adopté		

<p>L'allocation est demandée dès le.....</p> <p>Banque.....</p> <p>No de compte</p> <p>Iban ou CCP.....</p> <p>Localité.....</p>	<p>Le soussigné - la soussignée certifie avoir répondu exactement et complètement à toutes les questions ci-dessus. Il - elle reconnaît à la caisse le droit de demander le remboursement d'allocations indûment touchées.</p> <p>Date</p> <p>Signature</p>
---	---

Si vous revendiquez l'allocation de naissance : Au jour de l'accouchement, la mère était-elle domiciliée en Suisse depuis 9 mois ?
 oui non

voir page suivante svp

Aucune demande ne sera prise en considération sans les pièces justificatives demandées.

Dans certains cas, la caisse peut être amenée à demander des renseignements et/ou des documents complémentaires.

Documents et justificatifs à présenter pour chaque demande (sous forme de copies)

Dans tous les cas :

- le certificat de famille complet ou l'acte de mariage et les actes de naissance des enfants avec le nom des deux parents. (le papier de l'hôpital n'est pas valable)
- pour les étrangers: copie des autorisations de séjour pour toute la famille.
- une copie de la carte bancaire ou postale indiquant le compte sur lequel les AF doivent être payées.

En cas de séparation ou de divorce :

- un extrait des mesures judiciaires indiquant la date, l'attribution de l'autorité parentale et de la garde des enfants.

Pour les enfants de parents non mariés :

- l'acte de reconnaissance éventuel.
- la convention relative à la garde, l'autorité parentale et l'entretien des enfants.

Pour les frontaliers :

- Une attestation de paiement ou de non-paiement de la CAF du lieu de résidence

Pour les enfants de 16 à 20 ans, incapables de travailler en raison d'une maladie, d'un accident ou d'une infirmité :

- un certificat attestant l'incapacité de travail de l'enfant ou une décision de l'AI.

Pour les enfants jusqu'à 25 ans, aux études ou en apprentissage :

- une attestation de l'établissement d'études mentionnant la période exacte de formation.
- un contrat d'apprentissage approuvé par l'autorité compétente.
- une attestation de stage mentionnant le salaire mensuel et la période.

Les signataires de la demande s'engagent à nous **aviser immédiatement de toute modification de la situation familiale ou lucrative** (déménagement, mariage, séparation de fait ou officielle, nouvelle naissance, changement d'activité lucrative, maladie, accident, etc...), le droit devant être réexaminé.

Faute d'avis donné à temps, le bénéficiaire se verra réclamer personnellement le montant intégral des allocations familiales indûment touché.